

RAPPORT PRESENTE EN VUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Les orientations budgétaires 2026 sont le reflet d'une vision purement technique. Elles ne préfigurent en rien les choix qui seront à effectuer par la prochaine majorité.

Les dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses liées au personnel, tiennent compte d'éléments qui sont la suite de décisions opérées en 2025. Certaines pourront être remises en cause lors de l'élaboration du Budget Primitif (BP).

Les dépenses d'investissement comportent cette année, outre les investissements courants, la fin de la rénovation de la salle polyvalente. La construction du bâtiment pluridisciplinaire à Berne ne nécessite aucuns crédits en 2026, ils l'ont été en 2025 et affectés aux Restes A Réaliser (RAR)).

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement pourraient augmenter de +0,27% par rapport au BS de 2025, avec des recettes en baisse de -0.21%.

De ce fait, l'excédent de fonctionnement attendu pour 2026 serait de 333.165 €.

Après analyse du Projet de Loi de Finances (PLF) 2026, les dotations de l'État devraient se comporter de la sorte :

- Maintien de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) à son niveau de 2025.
- Les Dotations de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) progresseront respectivement de 140 et 150 millions d'euros. Cependant, l'enveloppe totale de la DGF étant gelée, les hausses de la DSU et de la DSR seront intégralement financées à l'intérieur de la dotation globale de fonctionnement. Rappelons que Seloncourt n'est pas éligible à la DSU.
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (Dsil), la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation Politique de la Ville (DPV) ne fusionneront pas dans un nouveau Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT), comme l'avait imaginé le gouvernement à l'origine. La diminution de 200 millions d'euros de la Dsil prévue au PLF initial semble toutefois maintenue.

Pour la taxe foncière, l'évolution des bases de 0,8 % a été retenue comme préciser dans le PLF 2026.

Les inscriptions de crédits d'investissements concernent les investissements courants, hors remboursement de la dette et hors projets, pour **1.119.950 €**.

L'évolution des bases d'imposition des taxes sur les ménages retenue (0,8%) s'applique aux recettes 2025.

Il sera proposé de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2025.

- 37.83 % pour le foncier bâti (19.75 taux communal + 18.08 taux départemental)
- 21.81 % pour le foncier non bâti

Les ressources fiscales des taxes sur les ménages progresseraient de ce fait de **22.532 €** par rapport au BS 2025.

Au total, les impôts et taxes diminuent de **-11.494 €**. Baisse des droits de mutation et de la taxe d'aménagement.

Les dotations et participations affichent un net recul de **-9.528 €** par rapport au BS 2025.

Les subventions de la CAF sont également maintenues au niveau du BS 2025.

Les remboursements sur salaires augmentent du fait de la prise en charge de la maladie professionnelle de 3 agents (**+15.827 €**).

Pour les autres recettes de fonctionnement, à noter :

- une légère augmentation des ventes et prestations de services de **5.421 €**
- une baisse des travaux en régie **de- 40.498 €** liée à 3 longues absences
- une hausse des produits de gestion courante de **28.000 €** qui résulte d'un reclassement comptable des charges du plateau médical
- une stagnation des produits exceptionnels.

Le total des recettes de fonctionnement devrait se monter à **6.132.890 €**, soit une baisse de **-12.803 €** (-0,21 %).

Les **dépenses de fonctionnement** devraient évoluer de la manière suivante.

1.- une hausse des **charges à caractère général** : achats, charges externes, impôts, de **28.499 €**.

Cette évolution correspond à une baisse :

- Des achats de **-12.720 €**. La dotation par élève pour les fournitures scolaires est prévue à 50 €.

Et à une augmentation :

- Des charges externes de **42.219 €** relative à des engagements comptables émis pour des réparations et des remplacements de matériels survenus depuis le début d'année 2026 ainsi que des dépenses de voirie liées aux intempéries.

- Les impôts et taxes diminuent de **-1.000 €**.

2.- les **charges de personnel** devraient accuser une augmentation de **8.007 €**.

Cette évolution recouvre :

- la baisse des dépenses du personnel extérieur pour -300 €
- la baisse des dépenses du personnel titulaire pour -28.085 €
- la hausse des dépenses du personnel non titulaire pour 11.683 €
- la hausse des charges sociales et impôts sur salaires pour 24.709 € est résultat d'une hausse de 3 points du taux de cotisation CNRACL.

La masse salariale brute augmente de **0,23%**.

3.- les autres charges de gestion courante devraient augmenter légèrement de **6.770 €**

4.- pour les autres charges de fonctionnement

- les charges financières devraient diminuer de **-328 €**
- les dotations aux amortissements et provisions diminuent de **-27.137 €**
- les charges exceptionnelles stagnent

Le total des **dépenses de fonctionnement** devrait atteindre **5.799.725 €** soit une hausse de **15.811 € (+0,27 %)**.

L'excédent de fonctionnement devrait être de l'ordre de **333.165 €**

Pour l'**investissement**, le total des dépenses envisagées est de **1.584.434 €**.
Elles comprennent :

- pour les **bâtiments 436.656 €**
 - 228.400 € pour les bâtiments divers
 - 150.000 € pour la rénovation de la salle polyvalente
 - 8.256 € pour les travaux en régie
 - 50.000 € pour les avances sur travaux.
- pour la **voirie 403.360 €**
 - 253.000 € pour le marché de voirie
 - 145.000 € pour les autres travaux (nouvelles caméras, liaison fibre, potelets, signalisation)
 - 5.360 € pour les travaux en régie
- pour le **matériel 377.310 €**
 - 7.130 € pour l'équipement des écoles
 - 103.700 € pour l'équipement informatique et la téléphonie
 - 254.000 € pour les ateliers et les véhicules
 - 12 480 € pour la logistique et manifestations
- pour la **culture 8.950 €** comprenant
 - équipement pour le service culturel et la médiathèque (mobilier et matériel de scène).

- pour les **sports et la vie associative 19.850 €**
 - équipement pour les associations
- pour le service **jeunesse 12.500€**
 - équipement pour les accueils de loisirs et le périscolaire.
- pour l'**environnement 53.324 €**
 - 24.000 € pour les travaux en forêt
 - 6.500 pour les illuminations de Noël
 - 20.824 € pour les travaux en régie.
 - 2.000 € pour le photovoltaïque de la Fonderie
- pour l'**urbanisme 8.000 €** pour la Mise En Compatibilité (MEC) du PLU
- pour les **autres dépenses d'investissement 261.484 €** pour le remboursement du capital de la dette.

Le financement est assuré par :

- les recettes d'investissement propres : FCTVA, Taxe d'aménagement, amortissements et cessions pour **484.068 €**
- des subventions pour **393.500 €**
- l'excédent de fonctionnement pour **333.165 €**
- un emprunt de **370.702 €**.

L'encours de la dette au 1-1-2026 s'élève à **2.562.210 €**, soit **427 €** par habitant. Il serait de **2.671.428 €**, soit **446 €** par habitant au 31-12-2026.

Au 31-12-2024, la moyenne régionale pour les communes de la strate était de 753 € et la moyenne départementale de 858 €.

Le **ratio de solvabilité** est calculé avec l'autofinancement (excédent de fonctionnement + amortissements). Il correspond au nombre d'années d'autofinancement nécessaire pour rembourser la dette totale. Il serait de **5 années** au 31-12-2026. Les organismes financiers considèrent que ce ratio doit être inférieur à 12 ans.

Annexes : 4 graphiques

Les données de 2018 à 2024 sont issues des Comptes administratifs. Pour 2025 la référence est le budget supplémentaire. Les graphiques seront mis à jour après le CA 2025. Les chiffres sont exprimés en kilo euros.

12 février 2026



